



L'an deux mille vingt-deux le 9 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. LAURENT Stéphane – M. BECHETTI Daniel – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – Mme CHERY Chantal -M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude
Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis- M. CERUTTI Alain – M. PITAUD Jonathan – Mme HUART Sonia

Procurations : M. VOINSON Philippe à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – Mme KLINGELSCMITT Agnès à M. GAY Gérard – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. ORY Denis

L'assemblée dénombre : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Excusés : 1

Votants : 38

Date d'affichage : 14 juin 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre

Absentions :

CT/PR

04/06/2022

CULTURE

Octroi d'une subvention à l'association MusicArt de Belleau

Chantal CHERY, vice-présidente en charge de la petite enfance, de la culture et de l'animation, rappelle que dans le cadre du règlement « manifestation associative », validé par délibération en Conseil Communautaire le 25 avril 2018, le bureau du 20 mai 2022 propose d'accorder une subvention à l'association MusicArt pour la manifestation suivante :

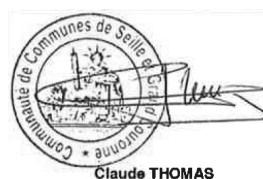
- « Festival MusicArt Belleau – Première édition » organisé les 24 et 25 septembre 2022 sur les communes de Belleau, Manoncourt-sur-Seille et Morey

Budget prévisionnel éligible de 30 500 €, subvention demandée sur la base de 9,84 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 3 000 €

Le bureau communautaire, réuni le 20 mai 2022, a proposé une subvention d'un montant de 3 000 €, soit 9,84 % des dépenses éligibles, qu'il soumet au vote des délégués communautaires

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 3 000 € à l'association « MusicArt »



CLAUDE THOMAS
2022.06.14 15:51:10 +0200
Ref:20220614_093204_1-1-O
Signature numérique
le Président